

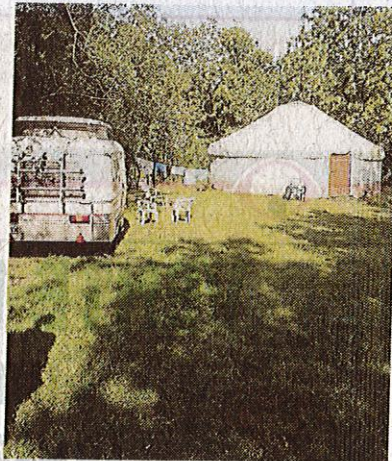
Une journée dédiée aux habitations légères

Ils veulent favoriser l'installation, en Gâtine, de yourtes, de dômes et de toutes autres habitations légères, réversibles et « respectueuses de l'environnement. » Des fabricants et des utilisateurs de ces maisons mobiles organisent une journée dédiée à l'habitat léger dimanche 1^{er} octobre, à Saint-Pardoux-Soutiers, au bâtiment de La Fabrik.

La visite d'un dôme et d'une yourte est prévue. Une table ronde doit aussi avoir lieu au sujet de « l'habitat léger en Gâtine, avec des fabricants, des utilisateurs, des accueillants et des acteurs locaux. » La journée doit se terminer par un concert.

Comme des résidences principales

Pour rappel, l'installation d'une yourte est réglementée. Utilisée



Une journée dédiée aux habitations légères, comme les yourtes, est prévue à Saint-Pardoux-Soutiers, dimanche 1^{er} octobre. PHOTO : ARCHIVES CO

comme résidence principale, elle

nécessite des démarches d'urbanisme en mairie. Sauf quand elle se situe en zone Stecal. Problème : il n'existe pas de zone Stecal pour le moment autour de Parthenay. Ces zones seront inscrites, ou pas, dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal, qui doit être voté en 2024.

En attendant, trois dômes bleus ont été installés de manière illégale, « sans document d'urbanisme » pendant l'été 2022 sur un terrain privé entre Parthenay et Le Tallud, au-dessus du Moulin de la Grève. Leurs cinq habitations aimeraient un projet de loi facilitant l'installation d'habitations légères. La députée écologiste des Deux-Sèvres, Delphine Batho, leur a même rendu visite au début de l'été 2023.